



PROVINCE DE QUÉBEC

## MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION

Aux contribuables de la susdite municipalité

### AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Louise Boivin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité,

**QUE :**

Lors de la séance du Conseil municipal de La Rédemption tenue le 14 novembre 2022, le **RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-09 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire** a été adopté.

Toute personne qui voudrait consulter ledit règlement peut s'adresser au bureau de la soussignée, situé au 68, rue Soucy du lundi au jeudi de 9H00 à 16H00.

DONNÉ à La Rédemption ce 23e jour du mois de novembre 2022.

Louise Boivin, Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

=====  
Certificat de publication (Article 420)

Je, soussignée, Louise Boivin, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 23<sup>e</sup> jour de novembre 2022 entre 09h00 et 16h00 en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir :

Site internet de la municipalité  
Bureau municipal

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23e jour du mois de novembre 2022.

Louise Boivin, Directrice générale et greffière-trésorière